

## PLU de Soultz-Sous-Forêts

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Intitulé	Bénéficiaire	Largeur d'emprise recherchée	Surface concernée (en ares)
1	Extension du Bruehl	commune		130
2	Elargissement de la rue du sel	commune	8 mètres	
3	Création d'une voie douce en prolongement de l'impasse des sept fontaines vers la rue Frohnacker	commune	5 mètres	
4	Extension du cimetière	commune		45,4
5	Création d'une voie (douce ou mixte) entre la rue Muntz et la rue des Barons de Fleckenstein	commune	8 mètres	
6	Création d'un axe de circulation depuis la rue Louis Philippe Kamm vers la voie ferrée	commune	10 mètres	
7	Aménagement du passage sous la voie ferrée	commune	14 mètres	
8	Elargissement de l'axe entre la rue frohnacker et la voie ferrée	commune	8 mètres	
9	Création d'une voie douce depuis la rue du château le long du Seltzbach	commune	6 mètres	
10	Prolongement de la rue de la source par un sentier	commune	2 mètres	
11	Pan coupé de la rue des vignes pour l'aménagement du carrefour	commune		0,3
12	Aménagement du carrefour de la voie ferrée entre la rue du Dr Deutsch, la rue de Seltz et la rue de Strasbourg	commune		9,2
13	Prolongement de la rue Louis Philippe Kamm	commune	8 mètres	
14	Elargissement de la rue des hommes	commune	3 mètres	
15	Elargissement de la rue de la Saline	commune	8 mètres	
16	Maintien du sentier du sel	commune	1,50 mètres	
17	Création d'un axe de circulation douce entre la rue de Pechelbronn vers le Bruehl	commune	5 mètres	
18	Création d'une voie reliant la rue de la gare à la zone UE	commune	8 mètres	
19	Aménagement du passage sous la voie ferrée	commune	20 mètres	
20	Aménagement du carrefour de la voie ferrée avec la rue Geiger	commune	20 mètres	
21	création d'un axe de déviation entre Surbourg et Soultz-Sous-Forêts vers Kutzenhausen	commune	20 mètres	
22	Création d'une voie d'accès de la rue de Seltz à la zone de projet	commune	7 mètres	
23	création d'une voie entre la rue Geiger et la zone de projet	commune	Elargissement à 8 mètres	
24	Extension du cimetière de Hohwiller	commune		13,4
25	Création d'une voie de bouclage	commune	6 mètres	
26	Mise en place d'un dispositif de prévention des coulées d'eau boueuse	commune		9